

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

## Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 7 octobre 2019, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

### **2019-10-07-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

### **2019-10-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 3 septembre 2019
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Suivi de dossiers
- Pause
9. Résolution
  - Adoption du règlement 295 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires
  - Utilisation de la réserve financière pour la surface multifonctionnelle
  - Modification du règlement 287 à la suite d'une erreur cléricale
  - Modification du règlement 288 à la suite d'erreurs cléricales
  - Reddition de comptes 2019 – Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales
  - Reddition de comptes 2019 – Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'amélioration
  - Budget 2020 de la Régie intermunicipale de protection des incendies de la région de Coaticook
  - Municipalité alliée contre violence conjugale
  - Calendrier séances 2020
  - Changement cote MTQ pour la route 141
  - Renouvellement des services de Cain Lamarre – 2020
  - Remplacement de la sonde de niveau au réservoir d'aqueduc
  - Nomination du représentant de Saint-Herménégilde pour la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
  - Demande d'appui à la MRC – Station d'épuration des eaux
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. États financiers mensuels

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
  - Prochaine assemblée ordinaire
21. Période de questions
22. Varia
23. Levée

Adopté.

**2019-10-07-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande des explications concernant le surplus accumulé dû au budget de l'usine d'épuration. Le conseil répond qu'il est nécessaire d'avoir une réserve en cas d'imprévus, mais qu'il étudierait les options lors des rencontres budgétaires à venir.

Un citoyen se demande pourquoi il n'existe pas de réserve financière affectée à l'usine d'épuration. Le conseil répond qu'il étudiera la possibilité d'en faire une.

Un citoyen demande ce qui advient de la situation du PH à l'usine d'épuration. Le conseil répond que le changement de coagulant aura lieu en 2020 et qu'une décision sera prise par la suite.

**2019-10-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 3 septembre 2019 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2019-10-07-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 7237 à 7293 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (286 818.88\$), la liste des prélèvements (septembre 2019) et le rapport de salaires versés (septembre 2019) en date du 30 septembre 2019.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2019-10-07-06: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS**

Lors de la dernière rencontre de la MRC, aucune soumission pour la collecte des plastiques agricoles en 2020 n'a été reçue.

Le budget de la Régie intermunicipale des incendies de la Région de Coaticook a été adopté et n'entraîne pas de hausse de dépenses.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2019-10-07-07: SUIVI DE DOSSIERS**

Le directeur général fait le suivi des projets municipaux en cours et présente les lettres reçues des citoyens.

**2019-10-07-08: ADOPTION DU REGLEMENT 295 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CONTENEURS UTILISES COMME BATIMENTS ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires à certains usages ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adopté.

**2019-10-07-09: UTILISATION DE LA RESERVE FINANCIERE POUR LES LOISIRS**

ATTENDU QU'à l'année financière se terminant au 31 décembre 2011 un montant de 28 000\$ avait été réservé pour le projet de nouvelle surface multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE ce projet est en cours de réalisation pour 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux de transférer 28 000\$ du fonds réservé pour les loisirs au surplus libre au 31 décembre 2019 afin de compenser les dépenses réalisées dans le cadre de la construction de la nouvelle surface multifonctionnelle en 2019.

Adopté.

**2019-10-07-10: MODIFICATION DU REGLEMENT 287 A LA SUITE D'UNE ERREUR CLERICALE**

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil de la municipalité de se conformer aux obligations du SADD dans les outils d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QU'à la lecture de la copie du projet de *Règlement numéro 287-19 - Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook*, il appert évident que l'interdiction de prolonger les réseaux à l'extérieur du périmètre d'urbanisation est absente et que celle-ci, conformément aux articles 4.1 et 4.1.1 du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, doit s'y retrouver ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE conformément à l'article 202.1 du Code municipal, le secrétaire-trésorier peut modifier un règlement pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte une version corrigée du *Règlement numéro 287-19 – Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* où seul l'article 26 a été modifié et en s'en fait comme si au long reproduit ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'adopter le *Règlement numéro 287-19 – Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* où l'article 26 a été modifié, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit.

Adopté.

**2019-10-07-11: MODIFICATION DU REGLEMENT 288 A LA SUITE D'ERREURS CLERICALES**

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil de la municipalité de se conformer aux obligations du SADD dans les outils d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QU'à la lecture de la copie du projet de *Règlement numéro 288-19 - Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* de la municipalité, il apparaît évident que deux erreurs s'y sont glissées et que celles-ci, conformément au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, doivent s'y retrouver ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 202.1 du Code municipal, le secrétaire-trésorier peut modifier un règlement pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte une version corrigée du *Règlement numéro 288-19 - Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* où seuls les articles 6 et 91 ont été modifiés et fait s'en faire comme si au long reproduit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter le *Règlement numéro 288-19 - Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* où les articles 6 et 91 ont été modifiés, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-10-07-12: REDDITION DE COMPTES 2019 – PROGRAMME D’AIDE A LA VOIRIE  
LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 220 180 \$ pour l’entretien du réseau routier pour l’année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

Adopté.

**2019-10-07-13: REDDITION DE COMPTES 2019 – PROGRAMME D’AIDE A LA VOIRIE  
LOCALE, VOLET DES PROJETS PARTICULIERS D’AMELIORATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l’unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde approuve les dépenses d’un montant de 86 726 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté.

**2019-10-07-14: BUDGET 2020 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION DES  
INCENDIES DE LA REGION DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde ont conclu une entente concernant l’exploitation d’un service de protection incendie ;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l’année 2020 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l’unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte le budget de l'année 2020 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 397 400\$.

Adopté.

**2019-10-07-15: MUNICIPALITE ALLIEE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a eu lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité de proclamer la municipalité de Saint-Herménégilde municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté.

**2019-10-07-16: ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-HERMENE GILDE  
POUR L'ANNEE 2020**

ATTENDU QU'à la suite de la sanction le 12 juin 2008 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives et matière municipale (L.Q., 2008, c. 18) la municipalité doit adopter un Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

D'adopter le Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2020 comme suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**Année 2020**

**Heure des sessions** : 19h

**Lieu** : Salle du Conseil au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde

Dates
Lundi 6 Janvier
Lundi 3 Février
Lundi 2 Mars
Lundi 6 Avril
Lundi 4 Mai
Lundi 1 <sup>er</sup> Juin
Lundi 6 Juillet
Lundi 3 Août
<b>Mardi 8 Septembre</b>
Lundi 5 Octobre
Lundi 2 Novembre
Lundi 7 Décembre

Adopté.

**2019-10-07-17: CHANGEMENT COTE MTO POUR LA ROUTE 141**

CONSIDÉRANT QUE la cote actuelle du ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la route 141 entre la route 251 et le poste frontalier est de 3A ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est utilisée par les services d'urgence provenant de Beecher Falls au Vermont afin de porter secours aux citoyennes et citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la route 253 à East Hereford possède des similitudes avec la route 141 concernant son achalandage et son importance et que cette route possède une cote de 2B ;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'habitants permanents s'établissent dans les alentours du lac Wallace ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité sur les voies de circulation en hiver constitue une préoccupation importante pour le conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère des Transports du Québec de revoir la cote associée à la route 141 entre la route 251 et le poste frontalier afin de la mettre à 2B au lieu de 3A ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec et à Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-10-07-18: RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE CAIN LAMARRE – 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Adopté.

**2019-10-07-19: REPLACEMENT DE LA SONDE DE NIVEAU DU RESERVOIR D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la sonde de niveau du réservoir 2 d'aqueduc est dysfonctionnelle à la suite d'une analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission d'Électro-Concept P.B.L. Inc. pour la remplacer ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le remplacement de la sonde de niveau du deuxième réservoir d'aqueduc pour un montant de 1 528.02, taxes incluses, conformément à la soumission d'Électro-Concept.

Adopté.

**2019-10-07-20: NOMINATION DU REPRESENTANT DE SAINT-HERMENEGILDE A LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de nommer madame Jeanne Dubois comme représentante de Saint-Herménégilde à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook.

Adopté.

**2019-10-07-21: DEMANDE D'APPUI A LA MRC – STATION D'EPURATION DES EAUX**

Résolution retirée.

**2019-10-07-22: LOISIRS**

Un projet de relocalisation de la palestre est en cours. Peu d'informations ont été divulguées pour le moment.

Les citoyens qui désirent relancer la ligue de fléchettes à l'hiver ont été avisés qu'ils devraient se charger de l'organisation.

**2019-10-07-23: TROIS VILLAGES**

Aucune nouvelle information.

**2019-10-07-24: FAMILLE ET CULTURE**

La version finale de la Politique familiale et des aînés sera dévoilée sous peu.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2019-10-07-25: JOURNAL**

Aucune nouvelle information.

**2019-10-07-26: USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information

**2019-10-07-27: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2019-10-07-28: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 30 septembre 2019.

**2019-10-07-29: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 3 septembre 2019 au 7 octobre 2019.

**2019-10-07-30: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2019-10-07-31: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2019-10-07-32: DIVERS**

Réunion budgétaire : Mardi 8 octobre, 18h30

Prochaine réunion de travail : Mardi le 29 octobre 2019, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 4 novembre 2019, 19h00

**2019-10-07-33: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-10-07-34: AUTRES SUJETS**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux effectue un retour sur l'écocentre occasionnel.

Monsieur le maire parle du souper paroissial qui aura lieu le 19 octobre prochain.

**2019-10-07-35: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir propose la levée de l'assemblée à 20h25.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

---

Secrétaire-trésorier

---

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.